
Adresse de l'agent national de la commune de Sauveterre (Bec d'Ambès) qui envoie le détail de ses dons patriotiques et annonce l'envoi d'un cavalier armé et équipé, lors de la séance du 12 ventôse an II (2 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de l'agent national de la commune de Sauveterre (Bec d'Ambès) qui envoie le détail de ses dons patriotiques et annonce l'envoi d'un cavalier armé et équipé, lors de la séance du 12 ventôse an II (2 mars 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 638-639;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32935_t1_0638_0000_7

Fichier pdf généré le 15/05/2023

[Moret, 27 plu. II] (1)

« Liberté, Egalité, Vive la République.

Législateurs,

Vous avez sagement décrété que tous les patriotes seroient invités de fournir aux défenseurs de la République des objets d'habillemens.

Le Comité de surveillance et révolutionnaire de la commune de Moret, chef lieu de canton, département de Seine-et-Marne, toujours animé de l'amour sacré de la Liberté, s'est non seulement empressé de seconder les intentions de la Convention nationale en prévenant les citoyens de sa commune, mais bien tous ceux de celles qui font partie du même canton, et le comité a vu, avec la plus vive satisfaction, ces citoyens se rendre dans son sein, avec non moins de générosité que de patriotisme, pour y faire leur offrande, qui consistait en 733 chemises, 5 draps, 16 paires de souliers, 2 paires de guêtres, une bonne quantité de charpie et de vieux linge, argent non monnoyé : 3 marcs 7 onces 2 gros. Argent monnoyé : 61 l. 3 s., et en assignats 470 l. 15 s.

Le Comité s'est aussi vivement occupé, au désir de la Convention nationale, d'échanger en or et en argent, pour des assignats, la somme de 7.711 l. 10 s. Son attention s'est encore scrupuleusement portée à s'emparer chez les détenus dans les maisons d'arrêt et autres particuliers, de 44 marcs 4 onces 5 gros d'argenterie armoriées; argenterie d'église : 95 marcs 1 once 7 gros; galons et étoffes en or desdites églises : 24 marcs 4 onces; le tout déposé par le Comité, au district de Nemours, à l'exception d'une seule commune du canton qui se réserve de faire elle-même, à son district, le dépôt de ses dons.

C'est donc, Citoyens législateurs, en dictant du haut de la Montagne, vos sages décrets, que vous inspirez, aux vrais sans-culottes, cet exemple de la généreuse *Camille*, ce courage fortement prononcé de vivre libre ou mourir et que vous cimentez sur une base inébranlable, le bonheur suprême de tout Français vraiment républicain.

Recevez, Citoyens législateurs, le faible tribut de l'hommage le plus pur du comité sur vos glorieux et pénibles travaux; ne quittez votre poste, au nom de la République entière, que lorsqu'il n'y aura plus ny despotes, ny tyrans couronnés, ny factions liberticides, et nous ne poserons les armes qu'à cette glorieuse et mémorable époque : nos vœux nous rendent impatiens de voir le moment heureux de ce grand événement. S. et F. »

LEDOZ, LECOQ, DOUST, MICHON, ROUNILLET, CAILLOT, VIEUX, CODAY, SAFFAT, GARNIER (présid.).

14

Le citoyen Bilhon, agent national de la commune de Sauveterre, envoie le détail des dons récemment faits à la patrie. Ces dons consistent en un cavalier jacobin, armé et équipé aux frais de la société de ces braves montagnards, deux ballots contenant cent deux bonnes che-

mises, beaucoup de linge fin, et une grande quantité de charpie, préparée par les citoyennes; le tout pour être distribué à nos frères d'armes du 6^e b^{on} du Bec d'Ambès, qui ont si glorieusement concouru à chasser les ennemis des murs de Toulon.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Sauveterre, 26 plu. II] (2)

« Citoyens représentants,

L'agent national de la commune de Sauveterre, chef lieu de canton, district de la Réole, département du Bec d'Ambès, toujours attentif à la marche du gouvernement révolutionnaire, à la propagation des principes républicains et à la destruction totale des préjugés fanatiques, a cru devoir un instant fixer votre attention sur les principes civiques et les mesures révolutionnaires, qui animent tous les habitants de sa commune.

Je ne vous dirai pas que l'arbre infecté par les vapeurs pestilentielles du Marais a été indignement renversé, et que celui de la Montagne lui a été solennellement substitué. Je ne vous dirai pas non plus que les registres de la Société Montagnarde, datés sous l'existence du parti girondin et brissotin ont été livrés aux flammes par délibération de cette même Société, tous ces faits ont déjà reçu une insertion honorable dans le Bulletin. Mais, Citoyens Représentants, je dois vous dire, et vous faire le tableau des actions civiques, et des généreux sacrifices que vient encore de faire cette commune pauvre en fortune, mais riche en civisme.

1) L'argenterie du culte a déjà fait route vers la Monnaie, et nos concitoyens n'ont pas murmuré un seul instant, grâce aux instructions salutaires des bons sans-culottes de la Société populaire; ce n'est pas tout, les républicains de la commune, ont creusé le tombeau du fanatisme, en plantant un jour de décade l'arbre de l'égalité dans le même endroit où existoit une croix, la croix n'a pu prendre racine, mais l'arbre de l'égalité a déjà pris, j'ai pensé qu'un pareil acte de la raison étoit digne d'obtenir une place dans le Bulletin de la Convention nationale.

2) Un cavalier jacobin armé et équipé aux frais de la Société Montagnarde, sera bientôt prêt à partir pour nos frontières; en l'offrant à la patrie, la Société populaire lui a fait prêter le serment de maintenir de tout son pouvoir la République française, une et indivisible, de combattre à mort les esclaves des tyrans couronnés, de ne revenir dans ses foyers qu'après n'avoir plus d'ennemis à vaincre, enfin de ne jamais rendre les armes. *Tel est le serment.*

3) Deux ballots contenant 102 bonnes chemises avec beaucoup de linge fin usé, sont déjà partis pour nos braves frères d'armes du 6^e bataillon du Bec d'Ambès, qui ont glorieusement concouru à chasser les cohortes étrangères des murs de l'infâme Toulon (victoire que nous avons solennellement célébrée). Une quantité proportionnée de charpie, préparée par les citoyennes républicaines, ont (sic) aussi accompagné cet envoi.

(1) P.V., XXXII, 390. B^{on}, 18 vent. (2^e suppl.); *J. Sablier*, n^o 1173.

(2) C 293, pl. 965, p. 14.

(1) C 293, pl. 965, p. 13.

4) La disette des grains qui se fait cruellement ressentir dans ce département, ayant alarmé les habitants de cette commune, des mesures sages et économiques ont été prises, pour assurer l'existence précieuse des bons sans-culottes peu fortunés; tous les grains indistinctement ont été mis dans des greniers communs, et la ration a été distribuée également, sous la surveillance de la municipalité sans culotte.

Citoyens représentants, tel est le résultat véridique des principes républicains qui ont toujours animé les habitants de la commune de Sauverre; si tous les titres que je viens de vous présenter, si toutes les actions morales de ces bons sans culottes sont dignes de leur mériter la reconnaissance nationale, ils ne nous demandent pour récompense de leurs vertus que la mention honorable dans votre Bulletin. »

BILHON fils (*agent nat.*).

15

Le conseil général de la commune de La Chambre, district de Saint-Jean, département du Mont-Blanc, écrit qu'il a fait passer au chef-lieu du district 69 onces d'argenterie, provenant de leur ci-devant église; il invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi à l'administration des domaines nationaux (1).

16

Le district de Dol écrit qu'il vient de commencer la vente des biens des émigrés, et qu'une partie estimée 20,460 liv., a été adjugée, en onze lots, pour la somme de 43,600 liv.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines (2).

17

Angot, agent national près la commune d'Argences, adresse le procès-verbal de la fête célébrée à l'occasion de la reprise de Toulon (3).

[P.V. de la fête civique tenue à Argences, le 10 niv. II] (4)

Le second décadi de nivôse, deuxième année de la République, le Corps municipal ayant tout disposé pour la fête civique à l'occasion de la prise de Toulon, douze jeunes citoyens ont apporté à la Maison commune un peuplier avec ses

branches et ses racines, dont le patriote Duhamel père, a fait l'offrande civique; chacun a pris la bêche pour faire la fosse où ledit arbre devoit être planté, et le citoyen maire a donné les premiers coups de houe; ensuite les officiers municipaux en écharpe, ont entouré ledit arbre qui a été promené autour de la place, orné d'un ruban tricolor qu'avoit entrelacé dans ses branches la citoyenne Moulin, et décoré d'une inscription républicaine qu'y avoit attachée le citoyen Bellais. Le cortège arrivé au milieu de la place on a dressé un bûcher, sur lequel quatre vétérans ont déposé chacun un paquet de vieux parchemins et anciens titres de féodalité, remis par les citoyens Boucher, receveur des droits d'Enregistrement, Duhamel, notaire, Marguerie et Sosson; et le citoyen maire portant la parole au peuple a dit :

« Citoyens, Encore une ville rebelle a disparu de dessus le sol de la République. Toulon avoit ouvert ses portes aux farouches léopards d'Albion, aux pieux assassins du Mexique; la Patrie a fait un cri, des milliers de bras ont levé sur cette cité coupable la redoutable massue de la souveraineté populaire, et Toulon n'est plus. Déjà sur les ruines de ce nom proscrit s'élève une nouvelle Montagne; ce fut de son sommet qu'un rayon de liberté éclaira les antres profonds du despotisme et rendit à leurs frères, les patriotes opprimés. Ce jour, citoyens, doit être pour tous un jour de fête; si l'humanité sensible a pu laisser tomber des pleurs, l'amour du bien public a dû les essuyer. Annonçons par des chants guerriers le succès de nos armes, ne cherchons point ailleurs que sous la voûte azurée le temple des hommes libres. Hille du ciel, heureuse Égalité, viens toi-même livrer aux flammes ces titres poudreux, restes impurs du despotisme, sois témoin des précieux élans de la Vertu, des doux épanchemens de la Fraternité, et reporte vers l'éternelle Raison, notre haine pour les traîtres et notre attachement à l'unité ».

Ce discours a été suivi des cris répétés de Vive la République, Vive la Nation. La municipalité a voté pour son impression, aux frais de la commune. Tandis que le feu dévorait les paperasses enfumées de nos ci-devant, le peuple dansoit la Carmagnole au son du tambour et d'instrumens villageois, autour du bûcher, dont les cendres ont été dispersées dans les airs; ensuite on a planté l'arbre chéri avec les libations du jus de la pomme, dont chaque officier municipal a vuidé la coupe, aux acclamations de tous les citoyens. Le reste du jour s'est passé en réjouissances et banquets fraternels, qui se sont prolongés fort avant dans la nuit, dont la lune sembloit prendre plaisir à dissiper l'obscurité. Pour perpétuer le souvenir d'une si belle fête et transmettre à nos successeurs l'amour sacré de la liberté. Nous maire, officiers municipaux d'Argences, avons rédigé le présent procès-verbal, les jour et an que dessus.

Signés : LE SAGE (*maire*), MOULIN, HALBIQUE, CAILLOUÉ, MARESCOT, DUPONT (*off. mun.*), ANGOT (*agent nat.*), DE LA ROCQUE (*secrét.-greffier*).

(1) P.V., XXXII, 390. Bⁱⁿ, 12 vent. et 13 vent. (suppl¹).

(2) P.V., XXXII, 391. Bⁱⁿ, 12 vent.; Mon., XIX, 608; J. Fr., n^o 525; J. Sablier, n^o 1173.

(3) P.V., XXXII, 391. Bⁱⁿ, 12 vent.

(4) F^o III, Calvados, 10. Lettre d'envoi datée du 24 pluv. et signée Angot (*agent nat.*).